



## Remise de chèques constructeurs et pénalité de retard.

Par **Lenoux**, le **23/02/2017** à **08:56**

Bonjour à se jour nous sommes le 22/02/17 l'ouverture de notre chantier date du 18/01/16. La date du contrat est de 13 mois par notre constructeur sachant que pendant 13 mois il y a eu 7 mois où ils ne sont pas venus. (nous avons eu beaucoup de problèmes) aujourd'hui il justifie leur retard par les intempéries du mois de janvier (14 jours) et par le fait que nous avons signé il y a deux ans par le choix de notre carrelage un avenant. Malheureusement dans celui-ci nous n'avons pas vu en tout petit à la fin es indiquer que le constructeur se réserve un délai de un mois en plus sur la réception de la maison. On t'il le droit d'utiliser ses deux points pour ne pas nous donner des indemnités de retard? de ce fait nous avons une date au 4 avril 2017. De plus par la remise des clés si nous refusons de donner les chèques des 5 pourcent sont ils obligés de nous donner les clés?

Car il y a des anomalies et le but du chèque est qu'ils reviennent effectuer les travaux mais je sais très bien qu'ils ne viendront pas étant donné que je l'ai déjà signalée et que rien n'a été fait. Le directeur étant de très mauvaise foi nous avons changé 4 fois de conducteur de travaux. Nous ne savons pas à qui nous adresser merci de nous répondre.